PUBLIC

ANNEX 1

COUR PENALE INTERNATIONALE

Personnes auditionnées:

- AVELUMA MATATIA
- BAMUHIGA VALENTIN
- IRIZO CONSTANTIN
- AGUDHU KAUZI INNOCENT
- WINGI BARAKA MATSETSE
- BAGUMA KRESUMA CESAR
- MUNGANGA MARANGBALU JACQUES
- MUKOALE ADJITSU ROGER
- BYALETSU TAGA THOMAS
- MUNGANGA OZUNGA JEAN-PIERRE
- MUNAKO TOKO DIEUDONNE
- TAGA MAYELE DENIS
- RUMBALE MBAGYELE VICTOR
- AVUTA BAZUNGU FAUSTIN
- ADABHA NDODHU JEAN-PIERRE

Langues utilisées au cours de l'audition : Français, Swahili

Dates de l'audition : 1^{er} septembre 2015

Lieu de l'audition : Aveba

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous soussignés, membres du clergé et notables d'Aveba,

Déclarons sur l'honneur :

Nous pensons que si GERMAIN KATANGA rentre en RDC, à Aveba ou ailleurs, cela ne va causer aucun problème. Au contraire, ce serait une grande joie pour toute la population.

D'une part, la population sera contente parce qu'il aura été libéré.

D'autre part, le contexte de cette guerre qui a fait qu'il soit arrêté n'est plus le même aujourd'hui. Ce n'est pas lui qui a commencé cette guerre. Il a aidé la population dans un moment difficile, alors qu'elle était attaquée. La population le respecte.

Les trois personnes de l'Ituri qui ont été arrêtées et emmenées à La Haye ne sont pas les plus grands responsables de cette guerre.

Nous serons contents qu'ils rentrent.

GERMAIN KATANGA a quitté la milice pour rejoindre Kinshasa et l'armée nationale fin 2004, aussi il n'est pas en contact avec la milice FRPI qui est active autour d'Aveba. Il n'a pas d'influence sur elle. A l'époque, en 2004, il a encouragé leur démobilisation.

En mai-juin 2015, il y a eu une rencontre entre l'UNADI, la société civile de l'Ituri, et les miliciens à Aveba; les miliciens ont dit qu'ils étaient prêts à être démobilisés et avaient même amené leurs armes. Mais le lendemain un général de la FARDC a dit que même si les miliciens déposaient les armes, l'armée allait les attaquer...

Dans un premier temps les miliciens ont exprimé leur volonté de sortir de la brousse et ont soumis leurs conditions :

- reconnaissance de grade,
- indemnité (car ce sont eux les premiers qui ont combattu l'invasion rwandaise et ougandaise).
- amnistie (le gouvernement a signé des amnisties qui ont aidé le M23 mais pas les groupes de l'Ituri),
- intégration dans l'armée ou démobilisation, mais pas arrestation,
- démobilisation à Aveba et non pas ailleurs,
- libération de miliciens arrêtés à Bunia, Kinshasa, etc.,
- rétablissement de la paix par la FARDC et non tracasserie de la population par la FARDC.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a pas répondu à leurs demandes.

COUR PENALE INTERNATIONALE

S'agissant de la réconciliation, nous n'avons aucun problème avec les Hema, nous mangeons ensemble.

Par exemple, nous pouvons aller chez les Bahema nord enseigner, être hébergés par eux et il n'y a aucun problème.

Nous pouvons également accueillir des Hema chez nous à Aveba. L'un d'entre nous a accueilli cinq femmes de Boga qui étaient en route pour Bunia, pendant cinq jours, alors qu'il ne les connaissait pas.

Le marché de bétail a lieu toutes les deux semaines dans la collectivité des Bahema à Boga; il est fréquenté tant par les Hema que par les Ngiti; ces derniers peuvent rentrer la nuit sans problème; ils peuvent même passer la nuit là-bas sans problème.

Les Hema vont cultiver les champs chez les Ngiti et vice versa.

Les Hema vont chanter à l'Eglise chez les Ngiti et vice versa.

L'un d'entre nous est pasteur de l'Eglise de l'Eveil, pentecôtiste ; il y a dans cette Eglise des Ngiti d'Aveba qui sont partis travailler chez les Hema sud à Tchomia, *etc.*, depuis 2 mois. Il n'y a eu aucun problème. Il y a aussi un pasteur Hema qui a travaillé dans l'Eglise de l'Eveil à Aveba pendant trois ans. Par la suite il a été affecté ailleurs.

Il y a également des mariages entre les communautés. Le fils de l'un d'entre nous, médecin, vient de se marier avec une fille Hema.

En conclusion, nous pensons que le retour de GERMAIN KATANGA en Ituri, y compris à Aveba, ne posera pas de problèmes. En particulier, cela ne va pas menacer la réconciliation intervenue entre nous, les Ngiti, et nos voisins. Le retour de GERMAIN KATANGA en Ituri pourrait favoriser le processus de réconciliation dans la mesure où il pourrait faire valoir ses intentions pacifiques et même aider dans les discussions entre les autorités et la milice dans la brousse.

* * *

Nous soussignés, confirmons que le contenu de cette déclaration est ce que nous considérons être la vérité. Nous avons fait cette déclaration volontairement, sans avoir fait l'objet de menaces ou de pression. Nous comprenons qu'elle est prise par des personnes qui représentent GERMAIN KATANGA, qui a été condamné par la Cour Pénale Internationale. Nous comprenons également qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour Pénale Internationale, et en particulier dans le cadre des débats relatifs à la libération anticipée de GERMAIN KATANGA.

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom: RUMBALE MAAGHELE VICTOR

Date et lieu de naissance: 51NGO, le 08/12/1950

Ethnie: NGITC

Occupation: PASTEUR - EVANGELISTE

Adresse: AVEBA

Nom: AVUTA BAZUNGU FAUSTIN

Date et lieu de naissance : FATAKI, le 28 (10 (136 Y

Ethnie: NEITI

Occupation: PASTEUR

Adresse: AVEBA

Nom: ADABHA NEOBHU FERN PLERRE JAMES

Date et lieu de naissance: BOBA, le 14/10/1373

Ethnie : NEITI

occupation: PASTEUR

Adrene : WEBA

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom: AVELUMA MATATIA Date et lieu de naissance : NBANGU, le D3 / 02/1540

Ethnie: NEITI

Occupation: PASTEUR

Adresse: AVEBA

Nom: BAMUHIGA VALENTIN

Date et lieu de naissance : \$31MO, 12 25 112 119 56

Ethnie: NG(T)

Occupation: < HEF / STIMO

Adresse AVEBA

Nom: IRIZO CONSTANTIN

Date et lieu de naissance : NYK BIRI, le 30/64/1975

Ethnie: NB171

Occupation: NOTABLE

Adresse AVEBA

Ethnie: NGCT1

Occupation: NoTABle

Adresse: AVEBA

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom: WINGS BARAKA MATSETSE

A manufacture of the second Date et lieu de naissance: GETY-EPAT, Le 20/05/1959

Ethnie: NGI 71

Occupation: PASTEUR Adresse: DONGBA

Nom: BAGUMA KRESUMA CESAR

Date et lieu de naissance: KYENGA, se 17/05/1952

Ethnie: NGITI

Occupation: E EVEUR

Adresse AVEBA

Nom: MUNGANGA MARANGGALU JACQUES

Date et lieu de naissance: TARAMA, le 02 [08 | 1949]

Ethnie: NGIT(

Occupation: PASTEUR

Adresse: KVEBA

NOM: MUNDALE ADTITEU ROBER Almund

Date et lieu de naissance: BETY-MISSCON, le 20/12/1985

Ethine : NEITI

occupation: PASTEUR

Adresse : AVEBA

Nom : BYALETSU TAGA THOMAS Sum

soite et lieu de naissance: AVEBA MN, le 05/06/1960 Ethnie : NEITI

occupation : VIEUX SAGE/AVEBA

Adresse : AVEBA

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom: MUNGANGA OZUNGA JEAN PIERRE JUZZE Date et lieu de naissance: BOSTANGA, le AX/05/1349

Ethnie: NG(7)

Occupation: VIEUX SAGE / ASI MO

Adresse: AVEBA

Nom: MUNARO TORO DIEU DONNE

Date et lieu de naissance: AVEBS, le 28/08/1959

Ethnie: KG171

Occupation: CHEF / AVEBA

Adresse: AVEBA

Nom: TAGA MAYELE BENIS

Date et lieu de naissance: TAlolo, le Ox (0x/1350)

Ethnie: NG171

Occupation: ENSEIGNANT

Adresse AVEBA